

Impôt sur le revenu—Loi

notre confédération. Je me moque bien que les libéraux veuillent se suicider, mais nous n'allons pas les aider à le faire. J'espère que les députés d'en face accepteront notre amendement. Je supplie le gouvernement de retourner consulter les ministres des Finances du Québec et des neuf autres provinces pour ensuite revenir à la Chambre dans deux semaines ou un mois avec un nouveau bill. Nous serions tout à fait d'accord même s'il fallait siéger quelques jours de plus en juillet. Un nouveau bill confirmerait que le Québec, comme les autres provinces, a le droit d'imposer des taxes de vente comme cela lui plaît d'un domaine de compétence exclusivement provinciale.

Le Québec, tout comme les autres provinces, obtiendrait alors l'argent ou la marge fiscale auxquels il a droit en vertu de la nouvelle proposition du gouvernement fédéral. Le Québec a droit à 225 millions de dollars et il devrait toucher ce montant. Nous ne voulons pas de la solution saugrenue qui consiste à verser un montant de \$85 à chaque contribuable québécois. Voilà une autre idée qui fera du tort à la confédération et donnera des armes aux séparatistes. C'est là un geste typique à la Jimmy Gardiner, et il ne prendra pas.

Le gouvernement doit admettre qu'il a fait une erreur, et nous l'applaudirons s'il l'admet. Le gouvernement se doit de présenter un nouveau bill. Une telle initiative sera appuyée par les députés de tous les côtés de la Chambre et elle consolidera la constitution du Canada ainsi que les pouvoirs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans différents champs d'imposition. Elle affaiblira la position de ceux qui seraient prêts à démembrer le pays et qui prétendent que la Confédération est un échec. Il s'agit d'une initiative constructive. Ma province, c'est-à-dire la Saskatchewan, offrirait au gouvernement son appui et son entière collaboration dans cette entreprise. Le ministre des Finances de la Saskatchewan a dit qu'il fallait donner au Québec la somme à laquelle il a droit, c'est-à-dire 225 millions de dollars, peu importe le mode de paiement. Cette province recevra son dû comme les autres et rien de plus.

● (1502)

Le Québec s'y prend différemment. La belle affaire, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, l'Ontario et les provinces de l'Atlantique aussi. Il appartient aux provinces de décider si elles vont diminuer la taxe de vente en général ou la taxe sur certaines marchandises seulement. Quand mes bons amis les ministériels vont-ils enfin admettre qu'ils ont commis une erreur, qu'ils n'ont pas suffisamment consulté les provinces et que l'on aurait pu se mettre d'accord sur toutes ces questions avant que les provinces ne déposent leur budget. On aurait pu se mettre d'accord sur tous les points avant que le ministre des Finances ne présente son budget à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je supplie le gouvernement de ne pas agir comme il compte le faire maintenant. Il ne peut en sortir rien de bon et l'affrontement est si facile à éviter. Les ministériels ont ici une belle occasion de montrer leurs qualités de chefs et d'hommes d'État, et ils jouiront de l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre. J'exhorte le gouvernement à accepter notre proposition, à différer l'étude de ce bill jusqu'à ce qu'il se soit mis d'accord avec le gouvernements provinciaux; je l'invite à présenter un bill modifié que la Chambre étudiera alors rapidement; une telle initiative renforcera considérablement l'unité canadienne.

[Français]

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, à mon tour, je voudrais d'abord commencer par exprimer mon appui au ministre des Finances (M. Chrétien) pour son excellent budget du 10 avril dernier. Et comme je juge que c'est ici l'endroit pour exprimer son appui ou son désaccord sur une mesure fiscale semblable, une mesure qui fait les manchettes depuis le 10 avril, j'ai pensé que ce serait ici à la Chambre des communes que l'on devait le faire, et c'est ici que je vais le faire. Je veux aussi expliquer pourquoi, monsieur le président, dans les 40 minutes qui me sont allouées pour le faire. Je vais surtout porter mes remarques sur la partie qui est plus controversée, c'est-à-dire celle qui prévoit un abaissement de taxes provinciales, et une difficulté apparente de ce projet est justement qu'on l'appelle la partie de la réduction de la taxe provinciale.

Après de longues consultations, je ne veux pas revenir sur l'énumération de toutes les négociations qui ont précédé le dépôt du budget ou la présentation du budget le 10 avril dernier, seulement après de longues consultations qui ont débuté en octobre 1977 et qui se sont poursuivies, après des instances faites par la Chambre de commerce du Canada en février et mars 1978, selon les experts en fiscalité et en économie comme le C.D. Howe Institute, chacun semblait être unanime sur la mesure fiscale qui aurait un effet plus rapide, plus direct pour stimuler l'économie au Canada, chose qui était devenue urgente, semble-t-il, savoir une réduction de la taxe de vente, taxe qui relève des gouvernements provinciaux. Et depuis tout le temps que les gouvernements provinciaux réclament du gouvernement fédéral une plus grande voix au chapitre lorsqu'il s'agit de grandes mesures fiscales, lorsqu'il s'agit de grandes discussions ou de grandes décisions, les gouvernements provinciaux réclament depuis des années d'être consultés. Et c'est exactement ce qui a été fait, depuis octobre dernier, depuis octobre 1977 alors que toutes les provinces ont été consultées à partir du niveau du premier ministre de chaque province, ensuite au niveau ministériel et aussi au niveau des fonctionnaires supérieurs des ministères des Finances de chaque province.

Et à la lumière des experts qui s'étaient exprimés sur la valeur de cette réduction de taxe, ceux que je nommais tantôt, et après avoir fait un calcul j'imagine dans chacun des ministères à travers le Canada, les provinces ont choisi d'accepter cette proposition de se joindre au gouvernement canadien et de réduire leurs taxes pour une période déterminée afin de stimuler l'économie immédiatement plutôt que d'éliminer une taxe d'une façon permanente, en éliminant ou en annulant une taxe pour une période déterminée qui devra échoir dans six ou dans neuf mois, on s'attendait, les économistes et les experts s'attendaient que les gens seraient stimulés à devancer certains achats et ainsi à relancer l'économie.

Alors que deux provinces ont manifesté leur réserve sur les propositions du ministre des Finances, certains ajustements et accommodements ont été effectués afin que cela rencontre les vues de ces provinces, et celui qui m'a précédé, monsieur le président, habite une de ces provinces, la Saskatchewan, mon honorable collègue de Regina-Lake Centre. Ces deux provinces se sont exprimées sur leur réserve et des accommodements